



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 2 Mars 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	9	12

Date de la convocation : 20 février 2020

Date d'affichage ordre du jour : 20 février 2020.

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane.**

Présents : M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. POTHERAT, M. CAUCHOIS, M. PRUNIER.

Absents excusés : Mme LEMIRE, a donné pouvoir à M. CALTOT, M. NIEL a donné pouvoir à Mme TALBOT.

Absents non-excusés : Mme DELAHAYE, Mme DROUARD.

2020/11 – MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION DU 6 JANVIER 2020

Les dossiers complets (parcours sportifs et tablettes numériques) ont donc fait l'objet d'une demande de DETR ; toutefois, une nouvelle directive pour l'octroi de cette subvention est apparue pour 2020, la délibération doit présenter le plan de financement pour chaque opération c'est pourquoi il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à demander les subventions pour les opérations suivantes selon plan de financement suivant :

- Acquisition de tablettes numériques pour 12 495 € H.T. dont subvention DETR de 3 748.75 € (si 30%)
Soit une somme restant à la charge de la commune de 8 747.08 € HT, ces crédits seront inscrits au BP 2020.
- Parcours sportif résidence seniors pour 69 998.12 € H.T. dont subvention DETR de 20 999.44 € (si 30%), ces crédits seront inscrits au BP 2020.
Soit une somme restant à la charge de la commune de 47 998.68 € HT. Ces crédits seront inscrits au BP 2020.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** les demandes de subvention selon les plans de financement proposés pour les opérations suscitées.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

 J. LELIEVRE 